

PRESTATION INTERMINISTERIELLE

DEMANDE ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPES AGES DE MOINS DE 20 ANS

A RENVOYER EN 1 EXEMPLAIRE

RECTORAT de l'académie de Limoges Service DPPS1 – Action Sociale 13 rue François Chénieux 87031 LIMOGES CEDEX

	_	_	
Renseignements	De	mandeur	Conjoint(e)
Nom patronymique			
Nom d'usage ou d'épouse			
Prénom			
Date de naissance			
Numéro de sécurité sociale			
Adresse personnelle			
Téléphones	Domicile :	Travail :	Portable :
Courriel	1		2
Grade du demandeur			
Profession du conjoint			
Adresse et dénomination de l'établissement d'affectation principale		Depuis le ://	
Situation familiale du demandeur	☐ Célibataire ☐ Mar ☐ Veuf(ve)	ié(e) □ PACS □ Concubinage	Depuis le :/
DENOCIONEMENTO CONCEDIANT I IENEANT			
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT NOM - PRENOM DATE DE NAISSANCE			DATE DE NAISSANCE
NOW - PRENOW			DATE DE NAISSANCE
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des Fait à le renseignements portés ci-dessus et m'engage signature du demandeur en bleu uniquement , à signaler au service tout changement de coordonnées ou de situation en produisant les pièces justificatives			
La loi réprime les fraudes et les fausses déclarations (articles 441-1 et 441-6 al.2 du Code Pénal).			
AUTRES INFORMATIONS			
L'enfant bénéficie-t-il de prestations fai	miliales ? Oui □	Non □	
L'enfant est-il placé en internat ?	Oui 🗆	Non □	
Si oui, établissement fréquenté (désignation et adresse) :			
L'enfant perçoit-il L'AEEH ?	Oui □	Non □	
CACHET(obligatoire)		Fait à Signature (man us	le scrite en bleu),

PRESTATION INTERMINISTERIELLE

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'enfant doit bénéficier d'une AEEH en cours de validité. L'enfant doit être atteint d'une incapacité d'au moins 50%

L'allocation n'est pas cumulable avec la Prestation de Compensation du Handicap

CONDITIONS DE RESSOURCES

Cette prestation interministérielle n'est pas soumise à conditions de ressources

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Un relevé d'identité bancaire portant obligatoirement les NOM et PRENOM (en entier) de l'agent de l'Education nationale demandeur
- Copie de la dernière notification d'attribution de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)
- Copie complète du livret de famille
- En cas de séparation : extrait de jugement indiquant le lieu de résidence habituel de l'enfant
- > Attestation des sommes versées par d'autres organismes
- Copie du contrat de travail pour les personnels non titulaires, d'une durée minimale de 10 mois
- > Certificat de l'employeur du conjoint ou attestation sur l'honneur du versement ou non de toute aide comparable

ATTENTION!

LES SIGNATURES DOIVENT TOUJOURS ETRE MANUSCRITES ET EN BLEU

Vous pouvez consulter le site INTERNET concernant cette prestation, à l'adresse suivante : http://www.ac-limoges.fr